



LES CADRES DE L'A.P.-H.P. MANIFESTENT LEUR COLERE

150 cadres de l'AP-HP se sont réunis en assemblée générale à l'appel de l'intersyndicale CGT, SUD, CFDT, FO, CFTC le jeudi 6 décembre 2012 à l'hôpital Saint-Antoine. Cette assemblée a envahi et occupé la direction de cet établissement afin que la direction vienne entendre leurs revendications. La direction du siège n'a pas daigné venir rencontrer les cadres en colère. Face à la détermination des cadres présents, une audience est proposée au siège. Plus de 400 cadres lors de l'AG du 12/12/2012 interpellent en direct le DRH de l'APHP, devant les non réponses ils décident de poursuivre la mobilisation. « **Il nous faut des actes et vite.** »

Depuis plus de 10 ans l'encadrement ne trouve pas sa place et sa reconnaissance dans le milieu hospitalier. Ceux-ci sont empêchés de s'exprimer sur les multiples rapports ministériels. Les cadres sont impactés par les réformes qui se succèdent sans même faire l'objet d'une quelconque évaluation et dont le seul maître mot est la marchandisation des soins. La dernière en date la loi HPST dite loi BACHELOT vient bouleverser le monde hospitalier qui perd son sens de la prise en compte de l'humain. Les cadres sont relégués à la place de simples exécutants qui doivent appliquer les directives autocratiques prises par un comité restreint nommé « le directoire ». Les cadres en ont assez d'être instrumentalisés par des directions qui décident sans aucune concertation ni des représentants des instances qu'ils méprisent, ni des associations de professionnels de terrains dont ils font partie.

Aujourd'hui les cadres ont rejoint les professionnels avec lesquels ils travaillent tous les jours. Leurs conditions de travail sont extrêmement dégradées. Ils sont au bord de l'asphyxie, en « burn out » et pour la plupart sont épuisés par les cadences de travail exigées. Dans ce contexte d'insuffisance de personnels et de moyens ils ne peuvent plus garantir la sécurité et la qualité des soins pour les patients.

Une plate-forme revendicative AP-HP a été élaborée collectivement lors de l'assemblée générale du 06-12-2012 :

- Le statut et la revalorisation salariale (parution du Décret relatif à la revalorisation de leur grille indiciaire, avec effet rétroactif au 1er juillet 2012).
- Les conditions de travail et d'exercice des cadres (respect de la réglementation horaire et du statut)
- Le positionnement des cadres dans l'institution, reconnaissance des qualifications (arrêt du recours systématique aux Faisant-Fonction Cadres et Faisant Fonction de Cadre supérieur).
- Nécessité d'un dialogue social.
- Demande de l'application du protocole du 2 février 2010 sur le droit d'option.

La publication de ce texte est restée « coincé » au Conseil d'Etat, avant d'être immobilisé au secrétariat général du gouvernement, il semblerait que ce soit en raison du coût de l'application rétroactive de cette mini revalorisation.

C'est pourquoi la situation de l'encadrement est dramatique comme l'est celle de l'ensemble des professionnels de santé qui fuit cette situation infernale.

Nous le savons, cette colère va bien au-delà de l'AP-HP.

Une première action se tiendra le 18 décembre 2012 devant le Ministère de la santé à l'appel de l'intersyndicale de l'AP-HP. Ce même jour doit se réunir un groupe de travail de la réingénierie de refonte de la formation des cadres.

Montreuil, le 17 décembre 2012

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 / 87 57

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : www.sante.cgt.fr/ • e-mail : sg@sante.cgt.fr / ufmict@sante.cgt.fr